



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

La commune dispose de 2'493 compteurs d'eau. Chaque fin d'année, nous procédons au relevé de ces derniers. Pour ce faire, nous avons huit releveurs qui œuvrent par secteur. Il s'agit de trois employés communaux et cinq personnes externes. La répartition est comme suit :

- Saint-Aubin-Sauges : un employé communal ;
- Bevaix : un employé communal ;
- Gorgier : un employé communal ;
- Vaumarcus : une personne externe ;
- Fresens : une personne externe ;
- Montalchez : deux personnes externes ;
- SEHB¹ : une personne externe.

Chaque année, les releveurs effectuent plus de 400 heures.

Actuellement, 116 compteurs à distance sont déjà installés sur le réseau en raison des renouvellements nécessaires des compteurs existants. Ces compteurs peuvent être relevés en passant à proximité avec un ordinateur.

Pour le reste des compteurs, les releveurs passent à chaque adresse et soit ils relèvent le compteur en présence de l'habitant·e, soit ils distribuent une carte dans la boîte aux lettres si la personne est absente. En 2022, 162 compteurs n'ont pas pu être relevés malgré de multiples relances. Pour ces derniers, nous effectuons une moyenne sur trois ans pour la facturation.

Après un retour d'expérience, il y a 40% de relevé sur place et 60% de distribution de cartes.

Finalement, les relevés sont transmis au Service technique et chaque index est entré manuellement dans le système de facturation. Les moyennes sont réalisées en dernier de manière manuelle également. Pour la facturation, nous disposons d'un·e employé·e occasionnel·le pour les trois derniers mois de l'année (environ 120 heures de travail).

¹ Syndicat des eaux de la Haute-Béroche

2. Problématique

En sus d'être très chronophage, le relevé des compteurs pose différentes problématiques :

- la quasi-totalité de nos releveurs sont proches de l'âge de la retraite, autant à l'interne qu'à l'externe ;
- les moyennes créent des problèmes de sur ou sous facturation lorsque nous disposons de l'index réel ;
- la remise d'index pose, dans quelques cas, des problématiques lorsque les index transmis sont erronés et que le/la propriétaire vend son bien. L'acquéreur·euse fait souvent l'objet d'une surfacturation ;
- les compteurs actuels n'avertissent pas lorsqu'il y a une consommation excessive.

3. Projet

Nous souhaitons mettre en place un nouveau système de relevé de compteurs. L'idée serait de disposer d'un appareil de relevage (type smartphone) permettant de relever les compteurs à distance et aussi d'inscrire manuellement les relevés réalisés sur place. Le programme permettra également de télécharger les données sur le programme de facturation afin d'éviter de rentrer manuellement chaque index.

De plus, nous proposons de procéder au renouvellement d'un certain nombre de compteurs standards par des compteurs à distance.

Pour information, une commune avec 1'500 compteurs à distance effectue le relevé en un jour avec ce système. Les compteurs à distance ont une durée de vie de 16 ans.

Nous souhaitons procéder par étape à ce renouvellement de compteurs et proposons de remplacer la tournée 208 à Bevaix. Il s'agit d'habitations individuelles où peu de monde est présent en journée. Cette tournée compte 165 compteurs.

4. Coûts

Logiciel	CHF 5'000.- (coût unique)
Maintenance	CHF 2'350.- (coût annuel)
Compteurs à distance avec installation	CHF 500.-/par compteur

(Compteurs standards avec installation CHF 450.-/par compteur)

La somme totale demandée est de CHF 90'000.-. Comme il s'agit d'un investissement lié à l'eau, nous récupérons la TVA.

À l'issu de cette mise en place, nous prévoyons de proposer un crédit-cadre de CHF 400'000.- pour le remplacement d'environ 200 compteurs par année (environ CHF 100'000.-) afin de régler les tournées les plus problématiques.

5. Conclusion

La commission technique a été consultée le 23 janvier 2023 et a rendu un préavis favorable à la majorité des membres présents. La commission financière a été consultée le 25 janvier 2023 et a rendu un préavis favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter la demande de crédit présentée et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau potable

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 décembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau potable.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 7100 Approvisionnement en eau » et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum